

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
 Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage
11	10	10	16/03/2026	16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 20 heures 45,
 le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au
 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
 présidence de Monsieur Christian LAGENTE, Maire.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention

Présents : Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Maryne CORDIER, Marc VIGUIÉ, Gwenaëlle AIMÉ, Roland OLIVET, Martine CAHOURS, Lucas PIVETTA, Severine CARRAT, Khaled FEZZANI.

Absents excusés : Marie-Christine MONNOYER(procuration à Christian LAGENTE)

Secrétaire de séance : Marc VIGUIÉ

ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Christian LAGENTE, maire, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés, Christian LAGENTE, Serge ROUQUET, Maryne CORDIER, Marc VIGUIÉ, Gwenaëlle AIMÉ, Roland OLIVET, Martine CAHOURS, Lucas PIVETTA, Maryne CORDIER, Marie-Christine MONNOYER, Severine CARRAT et Khaled FEZZANI, dans leur fonction de conseiller municipaux. Les membres du conseil municipal sont invités à élire le maire sous la présidence de Monsieur Roland OLIVET, le plus âgé des membres du conseil. Le conseil a choisi pour secrétaire Marc VIGUIÉ

Le président après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Bulletins trouvés dans l'urne	11
Bulletins nuls	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Bulletins blancs	1
Ont obtenu :	

M. Christian LAGENTE

9 voix

Monsieur Christian LAGENTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

